

COMPTE RENDU de REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 14 JANVIER 2020

Absent excusé : Alain TAILLARDAT (procuration à Yannick SEVREE), Jacky RODIEN (procuration à Bruno BLANCHARD)

Absent : Alexandre MARTINEAU

Le Conseil Municipal prévu le vendredi 10 janvier 2020 à 20h n'ayant pas atteint le quorum, le Maire a convoqué de nouveau le Conseil ce jour.

Ouverture de la séance à 20h00

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Arrivée Bruno Blanchard à 20h09

Afin de régler la quote-part de la passerelle qui relie Marolles à Averdon dans la Réserve de Grand Pierre et Vitain et qui incombe à la commune, le conseil décide à l'unanimité (11 votants) d'inscrire au budget des dépenses d'investissement la somme de 6 485.77 €.

Demande de subvention DETR 2020

Arrivée Fabien GILLES et Michel SALMON à 20 h 32

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, le conseil décide par 9 voix pour et 4 abstentions, de présenter une demande de subvention pour les travaux d'isolation du bâtiment préfabriqué de l'école, suivants :

Dépenses		Recettes	
Travaux	HT	DETR	40 631.56 €
Isolation	30 606.75 €	DSR	€
Réfection des menuiseries	36 312.88 €	Fonds propres de la commune	56 884.20 €
Peinture	1243.50 €		

Maîtrise d'œuvre	9200.00 €		
Dépenses imprévues	3900.00 €		
Total HT	81 263.13 € HT		
Total TTC	97 515.76 € TTC	Total TTC	97 515.76 €

Pour mémoire, une demande de subvention a également été faite auprès du Département (Dotation de Solidarité Rurale).

DIA - 2 rue des Lilas & 23 rue de Blois

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter les parcelles construites suivantes cadastrées :

- C 313, 2 rue des Lilas d'une surface de 1 102 m²
- D 88, 23 rue de Blois, d'une surface de 1 898 m²

Acquisition des parcelles D 83 et D 488

Après débat, le conseil décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle de terre agricole D 83 d'une surface de 619 m² et la parcelle D 488 d'une surface de 4 741 m², constructible à hauteur de 1 000 m², sises rue de Blois.

Bornage du chemin rural de la voie de St Bohaire

Il existe aujourd'hui une discordance entre l'emprise actuelle du chemin et le cadastre. Pour régulariser cette situation, il est décidé à l'unanimité de faire réaliser un bornage.

Plate-forme des services aux communes – convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire pour le compte des de communes membres

Le conseil renouvelle à l'unanimité la convention pour un montant de 286 €, coût pour les communes de 401 à 999 habitants, de ce service d'aide.

Intercommunalité – Modification des statuts d'agglomération – prise de la compétence optionnelle « Maisons France Services »

Selon la circulaire, le gouvernement a décidé d'engager dès le 1^{er} janvier 2020 l'ouverture de 300 implantations France services qui seront réparties entre nouvelles implantations et labellisation de MSAP qui respecteront les nouvelles exigences de qualité de services. L'objectif est de couvrir, avant fin 2022, l'ensemble des cantons. Les nouveaux projets d'implantation seront portés par des collectivités territoriales, des associations, des opérateurs partenaires (ex : MSA) ou par La Poste. Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération, a jugé pertinent d'inscrire cette compétence

" *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service*

public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, promulguée le 13 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations " dans ses statuts, s'agissant d'une compétence optionnelle qui sera exercée à titre facultatif.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce transfert de compétence et la modification des statuts qui en découle.

Projet de délibération des collectivités pour la collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

La volonté de la commune étant de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public, et ayant un intérêt à se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie, le Conseil Municipal à décide par 12 voix pour et une abstention :

- d'approuver le projet de convention entre le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, et la commune de Marolles pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- d'autoriser le transfert au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE, auprès d'un obligé,

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Arrivée Jacky Rodien à 21 h 47

Le conseil décide à l'unanimité d'embaucher Mme Ferdji jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour effectuer le ménage dans les classes, à hauteur de 4,50 h par semaine.

AFFAIRES DIVERSES

Ruissellement des eaux

Suite à la réunion du 13 janvier avec le service d'agglomération cycle de l'eau, le syndicat mixte du bassin de la cisse pour apporter une solution aux riverains au problème du ruissellement des eaux, sera mis en place :

- Un cahier des charges partagées
 - Un partenariat avec la chambre d'agriculture
 - Une réunion pour la répartition financière
 - Une étude du foncier (propriétaire) où arrive l'eau
-
- **Centre de Loisirs**
Une réunion a eu lieu ce jour, la salle était pleine à la grande satisfaction des responsables

et élus. Cependant, le bureau est dissout mais la directrice reste en fonction. Des parents se sont portés volontaires pour aider de leur mieux et sont prêts à s'investir. Il s'agit donc d'une année charnière pour le centre de loisirs.

- **Elections municipales**

Une réunion de la commission de contrôle des listes électorales aura lieu en vue des municipales.

Séance levée à 22h30